

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VILLENEUVE-LA-RIVIERE DU JEUDI 31 MAI 2018**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai à 20h30mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

✓ PRESENTS : Mesdames VALENTINI, SOUCI, PUIG, RUIZ, Messieurs PASCAL, ALSINA, DAURIACH, PIQUES, THORENT.

✓ ABSENTS EXCUSÉS : Madame MARRASSÉ et Messieurs ARCOUR, FREIXE et ANNE.

✓ ABSENTS NON-EXCUSÉS : Mesdames ORELLA, HUGUES.

✓ POUVOIRS :

Monsieur ARCOUR donne pouvoir à Madame RUIZ.

Monsieur FREIXE donne pouvoir à Monsieur DAURIACH.

Madame MARRASSÉ donne pouvoir à Madame PUIG.

Monsieur ANNE donne pouvoir à Monsieur PASCAL.

Madame PUIG est nommée secrétaire.

M. PASCAL, Maire, demande d'observer une minute de silence suite au décès du Maire de Saint Féliu d'Avall, Robert TAILLANT.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12/04/2018 :**

L'approbation des modifications demandées sont votées à l'unanimité, le procès verbal du conseil municipal de la séance du 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Convention de mise à disposition d'équipements entre la commune de Villeneuve et le football :**

Monsieur le Maire, Patrick PASCAL, donne lecture à l'assemblée de la Convention entre la commune de Villeneuve-la-Rivière et l'association A.S.V. Football. Cette convention ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition par la commune de Villeneuve-la-Rivière, des locaux dont elle est propriétaire, sis dans l'enceinte du stade municipal, parcelle cadastrée section AK (chemin des Arous) ; à l'association « A.S.V. Football. »

Une convention équivalente interviendra avec les foyers ruraux pour le P.I.J..

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

➤ DECIDE l'approbation de cette convention.

➤ DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer cette convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette convention.

➤ **Convention entre Baho et Villeneuve pour l'accueil des enfants de Villeneuve au centre de loisirs sans hébergement de Baho :**

Monsieur le Maire, Patrick PASCAL, donne lecture à l'assemblée de la Convention entre les communes de BAHO et de VILLENEUVE-LA-RIVIERE pour l'accueil des enfants de VILLENEUVE-LA-RIVIERE au centre de loisirs sans hébergement de BAHO.

Cette convention ayant pour objet: « ...de définir les conditions d'accueil des enfants de VILLENEUVE-LA-RIVIERE âgés de 3 à 12 ans à l'accueil de loisirs sans hébergement de BAHO pour les vacances scolaires et les mercredis ainsi que d'en établir les modalités financières. »

Monsieur le Maire, Patrick PASCAL, demande au Conseil de délibérer.  
Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:  
-DECIDE l'approbation de cette convention.  
-DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer cette convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette convention.

► **Désignation des jurés d'assises - Etablissement des listes préparatoires**

M. PASCAL procède au tirage au sort :

- M. VIDAL Jean-Pierre, né le 30/07/1963 à Perpignan, domicilié 01, bis route d'Estagel à Calce 66600,
- Mme CEMENO Myriam, Andrée, Jeannine épouse DORE, née le 21/08/1979 à Perpignan, domiciliée 30, rue de la Bernouze à Villeneuve-la-Rivière 66610,
- M. GALVEZ Manuel, né le 25/12/1968 à Perpignan, domicilié 3, rue du Clos de la bernouze à Villeneuve-la-Rivière 66610.

► **Questions diverses :**

- Le SYDELL propose de fournir deux panneaux « ville branchée ».
  - M. PASCAL informe l'assemblée que la commune recevra rapidement une Renault Kangoo blanche, avec le logo de la commune et celui de l'agglomération apposé sur le véhicule.
  - La commune a accusé réception de plusieurs lettres de remerciement de la part de :
    - la commune de Saint Féliu d'Avall suite au décès de son Maire,
    - du collège du Ribéral pour l'aide financière octroyée par la commune Villeneuve-la-Rivière permettant le financement d'un séjour en Italie.
- Courier de la commune de Calce pour information sur le projet de construction d'une bergerie dans le cadre du projet de territoire du Parc Eolien Catalan.
- Parution du « Flash » en cours.

Séance levée à 22h30.

A Villeneuve-la-Rivière, le 04 JUIN 2018

Le Maire

  
  
M. Patrick PASCAL